



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY**

DEL2026/41

Date d'envoi de la convocation : 16 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 16 avril 2026

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, jeudi 23 avril 2026, sous la présidence de Madame le Maire – Valérie GIRAUD, en application de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

*Présents :*

*Mme GIRAUD, M. ROUVIER, Mme LAMY, M. DURAND, Mme SAVIN, M. HELOIRE, Mme SALAZAR, M GUGLIERMINA, Mme PIN, M. LEGAL, Mme ROCHE, M. MICHAUD, Mme MONNIER, M. RANEBI, M ANDRZEJEWSKI, M. BERAUD, Mme PERRIER-GROS-CLAUDE, M. TERRIER, Mme LEBRETON, M. MADER, Mme BONY, M. TOUZOT, M. LECLERC, Mme BURLET-GIROUD.*

*Absents excusés ayant donné procuration :*

*Mme BERTHIER, pouvoir à M. ROUVIER ; Madame LETINOIS, pouvoir à Mme LAMY ; M. AUDOUIN, pouvoir à M. DURAND ; Mme COTE, pouvoir à M. MADER ; M. BARRET, pouvoir à M. LECLERC.*

*Absent : excusé*

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 24

Représentés : 5

**Votants : 28**

Absents : 0

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Madame Nadine PIN est désignée comme secrétaire de séance.**

**Approbation du Compte Financier Unique 2025,**

Rapporteur : *Monsieur DURAND*

*Il est rappelé qu'en raison d'une panne nationale de la plateforme de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), l'approbation du Compte Financier Unique 2025 n'avait pas pu être confirmée lors du Conseil Municipal du 26 février 2026.*

L'article 242 de la Loi de Finances pour 2019 a disposé que le « Compte Financier Unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au Compte Administratif ainsi qu'au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du Compte Financier Unique, l'article 205 de la Loi de Finances pour 2024 généralise le CFU au

plus tard au titre de l'exercice 2026.

Pour rappel, en 2024, la commune a fait le choix de passer au Compte Financier Unique par anticipation.

Il s'agit donc cette année de la deuxième présentation sous ce nouveau format.

Le budget de l'exercice 2025 pour lequel le CFU est soumis à l'approbation du Conseil Municipal s'est exécuté du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

**Considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,**

**Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat,**

**Et des taux des contributions et produits afférents,**

**Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;**

**Considérant les éléments susvisés,**

Mme le Maire, ne prenant pas part au vote, passe la Présidence à M DURAND et se retire de la séance pendant la présentation du CFU.

Le CFU présente les résultats suivants (en €) :

COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025- EXECUTION DU BUDGET 2025- VILLE DE GENAY EN EUROS			
	BALANCE GENERALE	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (MANDATS ET TITRES)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 587 021,52	6 777 166,87
	SECTION D'INVESTISSEMENT	1 656 827,90	1 109 595,84
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	382 420,15
	SECTION D'INVESTISSEMENT	0	2 648 354,88
<b>TOTAL (Réalizations + reports)</b>		<b>8 243 849,42</b>	<b>10 917 537,74</b>
RESTE A REALISER A REPORTER EN N+1	SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0
	SECTION D'INVESTISSEMENT	172 866,14	0
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 587 021,52	7 159 587,02
	SECTION D'INVESTISSEMENT	1 829 694,04	3 757 950,72
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>8 416 715,56</b>	<b>10 917 537,74</b>

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026 (délibération suivante).



**Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider que :**

- **DONNER** acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus,
- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Genay.

VOTE	Pour	28	
	Abstention	0	
	Contre	0	
<i>Adopté à l'unanimité</i>			

*Mme le Maire est invitée à rejoindre la séance.*

**La Secrétaire,**

**Pour Extrait Conforme,  
 Le Maire, Valérie GIRAUD**



Acte certifié exécutoire après  
 - transmission en Préfecture le 28 avril 2026  
 - publication sur le site internet de la Ville le 28 avril 2026